



ENTREE DE VILLE N°6 : ENTREE SUD-OUEST PAR LA RD85 (SOURCE : GOOGLE STREET VIEW)



COMPOSITION ET ELEMENTS IDENTITAIRES DE LA TRAME URBAINE

C.1 – LES CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALE DU BATI

Le bâti ancien traditionnel

Le bâti traditionnel rural que l'on retrouve à Azé est représenté essentiellement par des constructions anciennes aux formes simples : bâtis en pierre mais dont la plupart sont recouverts d'un enduit dans un ton naturel. De même, les menuiseries sont en principe en bois, fermées par des volets pleins ou à persiennes, souvent peints dans une couleur contrastante.

Le bâti traditionnel se regroupe de façon notable au cœur de la place Claude Guichard et dans la rue de Cluny. Son identification et son recensement constitue un enjeu important au regard de l'objectif de préservation de l'identité architecturale et patrimoniale d'Azé. Celui-ci est d'autant plus prégnant que la commune a connu un fort étalement pavillonnaire, lequel est susceptible d'engendrer une banalisation du paysage urbain et une perte des caractéristiques architecturales locales.



Le centre ancien s'appuie sur une ambiance très majoritairement minérale et dense avec des constructions en pierres, de grands murs de clos en pierre et des toitures à 2 ou 4 pans. La plupart des constructions anciennes sont implantées en enfilade sur rue, c'est-à-dire de façon parallèle à la voirie en limite du domaine public



On retrouve également au sein de la commune des « galeries mâconnaises », caractéristiques des maisons vigneronnes de l'époque. Ces bâtisses proposent un large balcon couvert par un auvent, soutenu par des colonnes de bois ou de pierres. L'accès principal se fait par un large escalier en pierre permettant d'installer les caves et remises au niveau inférieur.





Maison avec galerie mâconnaise (rue de Cluny) – Source : DORGAT



Maison avec galerie mâconnaise (rue Basse) – Source : DORGAT

Le bâti contemporain

Le tissu urbain d'Azé s'est considérablement développé à partir de la fin des Trente glorieuses, ce qui a engendré un important étalement urbain, lequel est caractérisé par une dominante pavillonnaire presque exclusive. La commune est en effet devenue une localité privilégiée d'implantation pour des ménages en quête de bâtir leur résidence principale.

Le bâti récent rompt avec le bâti traditionnel tant dans sa composition, son implantation, son organisation que par ses matériaux. De plus, il s'illustre par une plus grande diversité que ce qui était observé jusqu'ici dans le village. Les constructions récentes qui répondent globalement à la typologie de pavillon, sont implantées principalement en centre de parcelle, lesquelles sont fermées d'une clôture de nature variable (murs maçonnés, clôture grillagée assortie ou non d'une haie...).

Les constructions contemporaines témoignent de l'importance du véhicule individuel dans le mode de vie des ménages qui se sont implantés dans la commune depuis les années 1980-1990. Cette influence est également visible dans l'organisation du tissu viaire dans les quartiers pavillonnaires, notamment au regard du nombre d'espaces de stationnement.



En premier lieu, les constructions récentes mettent en lumière le développement de nouvelles pratiques architecturales et constructives, lesquelles s'accompagnent de l'utilisation de matériaux nouveaux, parmi lesquels : les tuiles mécaniques, les enduits ciment...

Le bâti récent est plutôt homogène, bien que les différents courants architecturaux en vogue depuis 50 ans soient visibles ; dans la mesure où les formes demeurent relativement simples et où les matériaux et coloris conservent une certaine uniformité.

Un enjeu tient à la prise en compte du risque de développement d'une disparité architecturale : toitures anthracites, bardages bois, enduits très clairs ... Si certains partis esthétiques sont susceptibles de bien s'intégrer dans le paysage urbain et naturel, d'autres peuvent apparaître comme disharmonieux (manque d'uniformité du bâti récent avec des façades de différents coloris : rose, orange, jaune).

Azé est concerné par une importante dynamique de périurbanisation, phénomène qui entretient son développement urbain depuis le milieu du XXème siècle. La commune est une localisation attractive pour les ménages, notamment ceux avec enfants qui viennent y constituer leur foyer en y bâtissant leur résidence principale, motivés par le cadre de vie, l'accessibilité du village et par le prix du foncier plus abordable qu'à proximité immédiate de la ville de Mâcon.

C.2 – LE PATRIMOINE LOCAL

Le patrimoine bâti

Le patrimoine religieux est représenté à Azé par l'**église paroissiale Saint-Etienne**, fondée au XIIème siècle.



Eglise Saint-Etienne d'Azé (rue de l'Eglise) – Source : DORGAT



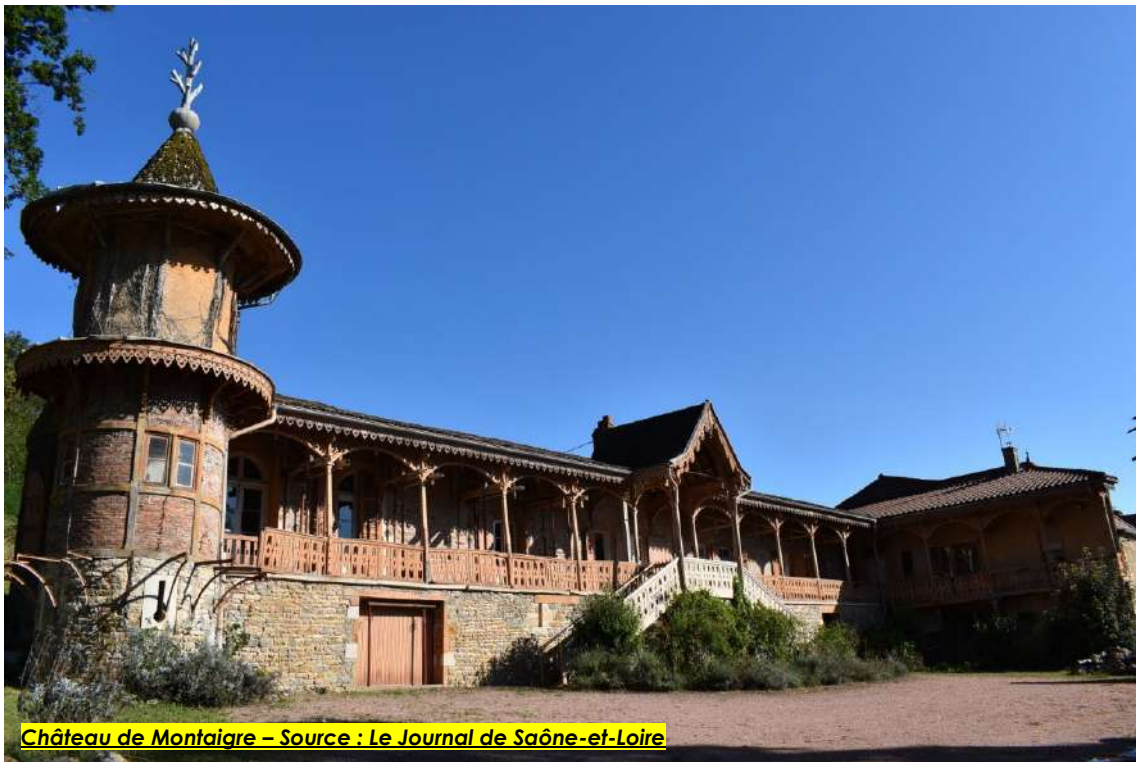
De l'édifice de cette période, il ne reste que le clocher, la travée de chœur et l'abside car le bâtiment a fait l'objet d'importants travaux vers la fin du XIXème siècle afin de l'agrandir (la nef et les chapelles absidiales sont donc modernes). L'église présente une transition entre le style roman et gothique et constitue un ensemble harmonieux particulièrement imposant.

Le **château d'Aine** fait également partie du patrimoine remarquable de la commune. Situé dans un parc de 17 hectares, classé à l'Arboretum National Propriété de la ville de Mâcon, le château accueille de nombreuses manifestations et est utilisé comme centre de vacances et loisirs pour les enfants. Le parc du château abrite une grande variété d'essences végétales : cèdre de l'Atlas, séquoia, hêtre pourpre, cyprès chauve etc.... Ouvert au public les premiers et derniers samedis de chaque mois de 14 heures à 18 heures hors vacances scolaires.



Château d'Aine (route d'Aine) – Source : Site de la commune d'Azé

Le château de Montaigne constitue également l'un des éléments marquants du patrimoine azéen. Inscrite au titre des monuments historiques, cette galerie indochinoise en bois fut achetée à l'exposition universelle de 1960 à Paris. Ouvert au public le temps de quelques jours en septembre 2023 en collaboration avec l'association « Patrimoines d'Azé », les intéressés ont bénéficié d'une visite historique de la demeure, du lavoir, du puits et du pressoir à grand point vestige du passé viticole de la propriété.



Château de Montaigne – Source : Le Journal de Saône-et-Loire

En outre, d'autres éléments caractéristiques du patrimoine azéen peuvent être identifiés :

- Les tours de Montchanin



- Les anciens moulins (un parcours de promenade est même organisé autour des moulins suivants : Pommier, Tollerin, Piquet, de Brou)



Azé abrite également de nombreux lavoirs puisque quasiment chaque hameau en dispose d'un :

- Lavoir de Saint-Etienne



- Lavoir de Rizerolles



- Lavoir de Vaux-Sur-Aine



- Lavoir de Chussin



Enfin, la commune est caractérisée par ses **Halles**, situées sur la place du Cèdre. Ce bâtiment non rénové, datant du XIXème siècle, est soutenu par huit pilastres de pierre et laisse apparaître un robuste système de charpente articulé sur les piles de façade. Cet espace permet actuellement d'accueillir de nombreuses manifestations (marché hebdomadaire, festival de musique, fête foraine, « foire à tout », marché de Noël etc..) et représente donc un lieu privilégié en plein cœur du bourg.



Les Halles (place du Cèdre) – Source : DORGAT

Le patrimoine naturel

L'élément incontournable du patrimoine naturel est sans aucun doute les **Grottes d'Azé**, site préhistorique classée datant de 250 000 ans avant notre ère. Le domaine propose différents services (visite commentée, visite œnologique, visite pour enfants) permettant de découvrir l'histoire du site.

Grottes d'Azé – Source : DORGAT /Site internet des grottes d'Azé



En outre, Azé bénéficie de plus de **550 hectares de forêt à parcourir**. De nombreux sentiers et parcours ont été aménagés pour tout type de randonnée (pédestre, VTT, équine). Plusieurs zones boisées sont par ailleurs classées pour leur intérêt écologique, floristique et faunistique : le « bois de la Montagne » au nord de Montchanin et la « Butte de Tuzot » au sud de la commune (relief coiffé de pelouses et d'arbustes protégés).

Le **cèdre** situé sur la place du village, en face des halles, constitue l'un des éléments identitaires de la commune. Cet arbre planté en 1821, a été classé monument historique en 1932 puis est devenu "Arbre Remarquable" en 2021.

Place du cèdre à Azé – Source : DORGAT



Le patrimoine naturel d'Azé se caractérise surtout par ses nombreux **domaines viticoles**. La cave coopérative d'Azé regroupe 65 viticulteurs sur 270 hectares pour plus de 18 000 hectolitres de vin AOC.



Domaine viticole (route de Vaux-sur-Aine) – Source : DORGAT

Enfin, situé entre le bois Buffard et le Grand Mont, l'étang du pré de la Côte constitue un point d'eau incontournable pour les amateurs de pêche.



Étang du pré de la Côte – Source : Google Maps (vues aériennes)

C.3 – LE TRAITEMENT DE L'ESPACE PUBLIC DONT LES ABORDS DES EQUIPEMENTS PUBLICS

Le domaine public connaît un globalement un traitement qualitatif à Azé. Les abords des équipements publics sont mis en valeur d'une façon simple et sobre qui met en exergue l'équilibre en présence entre l'urbanité du tissu bâti du village et le caractère rural de celui-ci, même si certaines rues manquent de végétations (rue Basse et rue de Cluny notamment).

La perception du domaine public se fait plutôt aérée avec une ambiance assez végétalisée. Cette perception découle à la fois des plantations et des aménagements conduits sur le domaine public : cheminements doux végétalisés et arborés, espaces de jeux ouverts, abords de l'église plutôt verts... ainsi que des plantations présentes sur les espaces privatifs : clôtures doublées de haies, arbres matures, entretien soigné des espaces verts privatifs...

L'enjeu de préservation de la nature en ville semble avoir été pris en compte dans la commune au regard des espaces de respirations qui ont été maintenus et conçus lors des différentes étapes de développement urbain dans la commune.



L'ancienneté des premiers lotissements pavillonnaires d'Azé explique le caractère végétalisé de la commune, alors même que celle-ci a connu un développement pavillonnaire conséquent. La différence est notable entre les quartiers anciens et neufs dans la mesure où les plantations récentes ne peuvent pas afficher la même maturité que celle des constructions ayant au plus environ 40-45 ans.





LA MOBILITE AU SEIN DE LA TRAME URBAINE

Azé est un territoire rural mais qui affiche une certaine urbanité en raison du mode de développement mis en œuvre, lequel consiste en un développement pavillonnaire, caractéristique d'une dynamique de périurbanisation.

D.1 – LA MOBILITE PIETONNE

La majorité du centre ancien d'Azé est équipée en trottoirs, pour autant la majorité du reste du territoire est pourvu de bas-côtés, la plupart du temps enherbés, notamment dans les différents hameaux. Cette caractéristique d'un village rural participe d'un environnement champêtre mais tend à compliquer, et renforcer l'insécurité en matière de mobilités douces.





En Fourgeau – Source : Street View Google

Les aménagements mis en œuvre en matière de mobilité douce se situent essentiellement au cœur du centre-bourg et s'appuient sur des espaces de circulation piétons dissociés de la chaussée circulée par l'aménagement de trottoirs avec / sans accotements ou de rigoles pour le traitement des eaux pluviales. Ces aménagements contribuent ainsi à une meilleure sécurité pour les piétons en limitant les voies partagées.

Centre ancien Azé – Source : DORGAT



A noter tout de même, qu'une liaison douce permet un accès depuis la rue du Four vers les équipements sportifs et l'aire de jeux pour enfants situés sur la rue de l'Eglise.



Liaison piétonne – Rue du Four vers rue de l'Eglise – Source : DORGAT

La commune d'Azé est à plusieurs titres, un secteur sur lequel les mobilités douces sont rendues complexe au regard de :

- La topographie et les contraintes naturelles du territoire : implanté sur un plateau sur le Haut-Mâconnais, le village est difficilement accessible sans véhicule motorisé, notamment pour les déplacements du quotidien ne répondant pas à la notion de loisirs. De plus, au sein même de la commune, chaque hameau est implanté dans une vallée entourée de collines et de combes qui constituent autant d'obstacles à la mise en œuvre d'une mobilité douce.
- Le village n'est peu ou pas pourvu en services et commerces, ce qui impose aux habitants de se déplacer pour rejoindre les lieux d'emplois, d'enseignement, de chalandise et de services. Ces déplacements ne sont pas longs et difficiles puisque la commune est bien connectée et à proximité des lieux où se concentrent l'essentiel de ces fonctionnalités, mais il n'est pas ou peu envisageable de réaliser ces parcours sans utiliser un véhicule motorisé.
- L'éloignement entre les différents hameaux ne favorise pas l'utilisation des mobilités douces, notamment en raison des dangers en termes de sécurité routière.

D.2 – L'OFFRE EN STATIONNEMENT PUBLIC

À titre liminaire, il est rappelé qu'en 2020, selon l'INSEE, 93.4% des habitants possèdent au moins une voiture individuelle et que 73.2% de la population possède au moins un emplacement pour stationner (78.9% en 2009). L'évolution du taux de motorisation des ménages engendre un accroissement du potentiel de stationnement sur le domaine public, lequel est susceptible d'occasionner de la gêne et/ou des problématiques de sécurité pour les piétons.

Pour autant, les élus ne relèvent pas d'importants problèmes de stationnement en particulier au sein du bourg mais cette thématique restera tout de même à aborder.



SYNTHESE DES ORIENTATIONS SUPRA-COMMUNALES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE

La commune est intégrée à la Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais ainsi qu'au PETR Mâconnais Sud Bourgogne. Elle est donc concernée par le futur SCoT du PETR, actuellement en cours de finalisation (PADD et DOO approuvés). Cela signifie que, selon un rapport de compatibilité, le futur PLU d'Azé devra respecter l'esprit de la règle ; avec possibilité toutefois de pouvoir s'en écarter au minimum. En d'autres termes il faut que les dispositions du futur PLU ne fassent pas obstacle à l'application des orientations contenues dans le Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.

Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 18 décembre 2017 a abordé le rapport de compatibilité qui existe entre SCoT et PLU. De la sorte, le Conseil d'Etat indique : « il appartient aux auteurs des plans locaux d'urbanisme (...) d'assurer, ainsi qu'il a été dit, non leur conformité aux énonciations des schémas de cohérence territoriale, mais leur compatibilité avec les orientations générales et les objectifs qu'ils définissent ».

De plus : « pour apprécier la compatibilité d'un plan local d'urbanisme avec un schéma de cohérence territoriale, il appartient au juge administratif de rechercher, dans le cadre d'une analyse globale le conduisant à se placer à l'échelle du territoire couvert en prenant en compte l'ensemble des prescriptions du document supérieur, si le plan ne contrarie pas les objectifs qu'impose le schéma, compte tenu des orientations adoptées et de leur degré de précision, sans rechercher l'adéquation du plan à chaque disposition ou objectif particulier ».

Par conséquent, la jurisprudence du Conseil d'Etat permet d'affirmer que c'est plutôt une compatibilité globale du PLU au SCoT qui est recherchée et non pas une compatibilité absolue. Il s'agit donc de s'inscrire dans la logique et dans l'esprit du rédacteur du SCoT, sans pour autant être contraint de mettre strictement en œuvre l'ensemble des points prévus.

	Document approuvé sur le territoire ?	Nécessité de Compatibilité (C) ou Prise en compte (P)
SCOT	NON : mais SCOT du PETR Mâconnais Sud Bourgogne en cours d'élaboration	C
Schéma de mise en valeur de la Mer	NON	C
Plan de mobilité	NON	C
Programme local de l'habitat	OUI : PLHi MBA 2019-2025	C
Dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes	NON	C
Plan climat air énergie territorial	NON : mais PCAET de la MBA en cours d'élaboration	P
Schéma départemental d'accès à la ressource forestière	NON	P
Dispositions particulières au littoral et aux zones de montagne	NON	P
Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires	OUI, mais document annulé en janvier 2023	C
Schéma directeur de la région d'Ile-de-France	NON	C
Schéma d'aménagement régional de la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion	NON	C
Plan d'aménagement et de développement durable de Corse	NON	C
Charte des parcs naturels régionaux	NON	C

Charte des parcs nationaux	NON	C
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	OUI : SDAGE RHONE-MEDITERRANEE-CORSE approuvé par arrêté préfectoral du 21/03/2022	C
Schéma d'aménagement et de gestion des eaux	NON	C
Plan de gestion des risques d'inondation	OUI : PGRI RHÔNE MÉDITERRANÉE	C
Directives de protection et de mise en valeur des paysages	NON	C
Schéma régional de cohérence écologique	OUI (adopté le 16/03/2015)	P
Schéma régional de développement de l'aquaculture marine	NON	P
Programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements et services publics	NON	P
Schéma régional des carrières	OUI	P

POINT SUR LES ORIENTATIONS DU SCOT

Azé appartient au périmètre du SCoT du PETR du Mâconnais Sud Bourgogne actuellement en cours d'élaboration.

Au sein de l'armature territoriale déterminée par le SCoT, la commune d'Azé est définie « **pôle de proximité** », niveau le plus faible au sein de l'armature urbaine devant préserver les équipements et services de proximité dans ces polarités.

Besoin en logements (2021-2041) : 85 lgts

Densité = 15 lgts/ha

Enveloppe artificialisation CA MBA (réduction de 45% 2021-2031)

Habitat	Eco
2021-2031 : 82 ha	2021-2031 : 60 ha
2031-2041 : 66 ha	2031-2041 : 45